

Saint-Quay-Port rieux

Ouast-France
Mercredi 3 mars 2004

Le couple ne veut pas qu'on abatte sa maison

La maison, située au 30 rue Clemenceau, risque d'être rasée. Estimant que les dédommagements versés à la suite d'un accident de travaux étaient insuffisants, les propriétaires n'ont pas réparé l'immeuble en attendant une nouvelle décision de justice.

En 1989, Odile Dubois et son mari deviennent propriétaire d'une petite maison de famille, située au 30, rue Clemenceau, inhabitée depuis 1983. « Dix ans plus tard, on avait obtenu 40 000 F d'aides pour faire des travaux qui se seraient élevés à 140 000 F », explique Odile Dubois. Alors que le chantier allait démarrer, patatras : une tranchée creusée un peu trop près provoque des dommages à trois maisons.

Le tribunal administratif reconnaît la faute et condamne l'État (l'Équipement était maître d'œuvre), la mairie et trois entreprises privées à verser 124 000 F aux Dubois. « Une fois les frais d'avocat réglés, il nous restait 104 000 F. Insuffisant ! Car le devis pour consolider la maison s'élevait à 165 000 F », déplore le couple de retraités. Qui, espérant une décision de justice contraire, n'a pas engagé de travaux depuis cette date. Au fil du temps,



Odile et Michel Dubois craignent que leur maison de la rue Clemenceau soit démolie.

la maison s'est dégradée, les voisins se sont plaint.

Récemment la mairie a pris un arrêté de péril. » Nous, tout ce qu'on demande, c'est qu'on nous remette notre maison telle qu'elle était avant l'accident », réclament les Dubois. Qui, depuis plus de dix ans ont engagé plus de 3 500 € en frais d'avocats et d'experts. « Si on est mis en demeure d'abattre la mai-

son, il ne nous restera plus rien », craint le couple.

Ce lundi, un nouvel expert mandaté par le tribunal administratif doit donner son avis.

Jean-Jacques REBOURS.